

Avis n° 2018/03-04
relatif à l'accréditation de l'Institut d'enseignement supérieur
et de recherche en alimentation, santé animale, sciences
agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup),
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)

Etablissement public sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture et du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Nom d'usage : VetAgro Sup

Académie : Lyon

Site de l'école : Clermont-Ferrand (Lempdes)

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2014/10-02

Objet de la demande d'accréditation

Dossier B : renouvellement hors périodique de l'accréditation du diplôme ingénieur de l'école, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement,
- Vu le rapport établi par Olivier GENDRY (membre de la CTI et rapporteur principal), Nathalie CAYOT (membre de la CTI), Jean NOCQUET (expert auprès de la CTI), Rémi VINCENT (expert élève ingénieur auprès de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 13 mars 2018,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

VetAgro Sup, Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement, est un EPCSCP ayant le statut de grand établissement créé en 2010 (décret n°2009-1641 du 24 décembre 2009). Il est sous tutelle du Ministère en charge de l'agriculture et, depuis la loi ESR de 2013, du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche. L'institut est implanté sur Lyon pour la formation des vétérinaires et sur Clermont-Ferrand pour la formation des ingénieurs.

L'offre de formation principale de VetAgro se décline en trois cursus :

1. des docteurs en médecine vétérinaire (140 par an),
2. des ingénieurs agronomes (100 par an), formés en 3 ans sur recrutement post Bac+2
3. des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (entre 20 et 40/an).

Ces formations sont évaluées par des accréditations reconnues (AVMA, AEEEV et CTI). L'école est co-accréditée dans dix mentions de master et deux licences professionnelles avec les universités de Lyon, Clermont-Ferrand, Angers et Grenoble.

L'école a mis en place un comité d'orientation stratégique et a élaboré sa stratégie autour du concept de « santé globale » qui se décline notamment dans les axes suivants : faire de l'école un établissement ouvert sur le monde, valoriser la personnalisation des parcours et stimuler l'innovation, affirmer son engagement sociétal.

L'école s'inscrit dans le développement du site de Lyon (lauréat Idex) et du site de Clermont-Ferrand (lauréat iSite). L'école est membre de l'IAVFF et participe à plusieurs réseaux nationaux.

Caractéristiques globales

Pour le site de Clermont-Ferrand, les principales surfaces utiles couvrent 14 600 m², sur un campus de 4 hectares. Le site est bien doté en termes de laboratoires, de salle de travaux pratiques et d'équipements.

En 2016 (données certifiées), l'école a diplômé ingénieur 96 étudiants et comptait 323 élèves ingénieurs dont 20 apprentis.

Le budget de fonctionnement (hors salaires publics) du compte de résultat 2016 est de 21 M€. Pour le campus de Clermont-Ferrand le budget de fonctionnement est 11M€ (soit 3,8M€ + 7.2M€ pour les charges de salaires publics).

Sur le site de Clermont-Ferrand, l'école compte 30 enseignants-chercheurs (dont 10 HDR), 11 enseignants et 21 personnels administratifs et techniques. Les chercheurs développent leur activité au sein de 5 des 8 UMR de l'école (herbivores ; écosystèmes prairiaux ; territoires ; fromages ; génomique, écophysiologie et diversité des céréales). 16 doctorants sont accompagnés

Dépenses :

- 7,2 M€ pour les charges de personnel,
- 3,8 M€ pour les dépenses de fonctionnement décaissables (sous-traitances d'enseignement, frais de mission, frais généraux...),

Recettes :

- Les recettes (hors salaires publics) proviennent de 54% des ressources propres

En 2016, le budget d'investissement de l'école était de 480K€.

Le cout de revient de formation d'un ingénieur est de 9,3 K€ par année de formation. Après la phase transitoire de montée en puissance de l'effectif apprenti, le cout est estimé entre 10 et 11K€ par an et par apprenti.

Évolution de l'institution

Lors de la séance plénière d'octobre 2014, la Commission des titres d'ingénieur a émis un avis favorable :

- au renouvellement, pour une durée restreinte à 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2015, de l'accréditation à délivrer le titre suivant : « Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement », en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.
- à une première accréditation, pour une durée restreinte à 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2015, à délivrer le titre suivant : « Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement », en formation initiale sous statut d'apprenti.

Ces avis s'accompagnaient des recommandations générales suivantes :

- De manière prioritaire, se fixer l'objectif d'améliorer nettement l'employabilité des diplômés (tout particulièrement leur embauche sous statut de cadre) ; pour cela, en liaison avec l'association des diplômés et les partenaires économiques, (1) conduire une réflexion approfondie sur les débouchés de l'école et (2) mettre en place un plan d'action, comprenant notamment un véritable observatoire des métiers : des actions mises en œuvre pertinentes mais une association renforcée avec les parties prenantes externes devrait être développée
- À l'occasion de la refonte du cursus ingénieur, rechercher pour l'école un positionnement agronomique national stratégique fort : recommandation suivie
- Achever la démarche compétences d'enseignement : recommandation en cours d'achèvement
- Mettre en place complètement la démarche qualité pour l'enseignement avec les boucles d'amélioration continue : mise en place réelle et fonctionnant bien
- Améliorer la structuration de la démarche à l'international, augmenter la mobilité sortante des étudiants : démarche en forte progression
- Revisiter la stratégie d'articulation des formations d'ingénieur et de master et encourager les poursuites d'études en doctorat : démarche à poursuivre pour une meilleure lisibilité

Pour la formation sous statut étudiant :

- Revisiter le recrutement avec l'objectif d'améliorer la notoriété de l'école : premiers signaux positifs ; à poursuivre

Pour la formation sous statut apprenti :

- Commencer la formation par une phase assez longue en entreprise (période d'essai) : sans objet (réforme législative)
- Augmenter nettement la proportion de séquences de formation spécifiques aux apprentis : action bien engagée (40 % de temps spécifiques)

Formation

Mots clés de la formation définis par l'école

Agronomie, Sciences animales, Technologie et commercialisation agro-alimentaire, Développement territorial, Environnement, Santé
--

Une refonte des programmes, associant toutes les parties prenantes de façon méthodique, a été mise en place à partir de la rentrée 2015. Un parcours de formation pédagogique à cette réforme a été mis en place. La description globale en termes de compétences et de connaissances est en adéquation avec les secteurs professionnels visés. Les supports de la démarche compétences (matrice croisée, fiche RNCP, supplément au diplôme, évaluation et validation) sont en place.

La formation s'organise désormais ainsi :

- Deux semestres de tronc commun (S5 et S6)
- Au semestre S7, choix d'une dominante parmi quatre (8 ECTS ; 80 heures d'enseignements)
- Au semestre S8, personnalisation du parcours (possibilité d'un semestre académique international pour les étudiants ou d'une période internationale de 8 semaines pour les apprentis)
- En semestre S9, choix d'une option parmi 6 (ce semestre est commun avec les masters) ; ce choix n'est pas lié à celui de la dominante, permettant ainsi de multiples parcours
- Le semestre S10 est consacré au stage de fin d'études

L'école devra poursuivre son travail sur la délivrance des crédits ECTS, car le niveau de délivrance est variable suivant les cas : module ou unité d'enseignement, apportant des confusions dans la lecture, par exemple les crédits ECTS délivrés sur les périodes de stage (en formation initiale sous statut d'étudiant).

Le cursus étudiant comporte 1903 heures d'enseignement réparties en : 1015 heures pour les sciences générales et techniques de l'ingénieur, 218 heures pour les langues (une LV2 obligatoire) et la culture internationale, 670 heures pour les SHESJ. Plus de 70 % des enseignements sont réalisés en groupes de moins de 20 apprenants. 42 semaines de stage sont exigées (en première et deuxième année, un stage de 7 semaines est obligatoire). La refonte des programmes a permis d'intégrer le travail en collectif sous mode projet afin de développer l'autonomie des étudiants.

Le cursus apprenti, organisé avec le CFA IRISup, comporte 1680 heures d'enseignement réparties en : 928 heures pour les sciences générales et techniques de l'ingénieur, 198 heures pour les langues (LV1 et LV2) et la culture internationale, 553 heures pour les SHESJ. 90 ECTS sont liés au travail en entreprise dont 30 pour le projet de fin d'études. 40 % des enseignements sont dispensés de manière spécifique aux apprentis. L'alternance école/entreprise se fait sous un rythme soutenu (environ un mois/ un mois) tout au long des 5 premiers semestres (hors périodes d'été en entreprise).

L'initiation à la recherche (adossée notamment au parcours de master au semestre 9) pourrait trouver place plus tôt dans le parcours. La sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat est en place.

Une expérience internationale de 2 mois est obligatoire, cependant la durée des périodes de stage en première et deuxième année ne permet pas de satisfaire cette exigence ce qui peut entraîner des demandes de période de césure (entre 10 et 20 % de la promotion). 30 à 40 % des étudiants effectuent une mobilité académique d'un semestre.

Le recrutement est stable (environ 110 étudiants et 10 apprentis chaque année).

Suite à la dernière accréditation (recommandation forte), un travail d'analyse a été mené sur la qualité de l'insertion professionnelle dont la tendance serait en lente amélioration ; cependant les niveaux de salaires et de taux d'emploi cadre restent inférieurs à la moyenne nationale (y compris pour les diplômés dans ce domaine de spécialité). Une préparation des élèves à l'emploi a été mise en place sur l'ensemble des trois années du cursus.

Synthèse de l'évaluation

Points forts

- École dynamique dotée d'une stratégie claire
- Équipe de direction avec une bonne cohésion et dynamique
- Ecole attentive au dialogue et au climat social (effets de la fusion, enquête sur les RPS, mise en place d'une cartographie GPEC)
- Management de la qualité, démarche d'amélioration continue
- Dialogue régulier et structuré avec les étudiants (toutes les six semaines)
- Partenariats universitaires à l'international (double diplôme)
- Excellent ancrage local et régional (iSite)
- Relation avec les entreprises
- Bonne synergie entre l'enseignement et la recherche
- Initiation de la formation à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat
- Moyens techniques et investissements de bonne qualité
- Réforme des programmes de formation pertinente et en lien avec la stratégie
- Bonne approche systémique et des compétences
- Accompagnement de l'équipe pédagogique
- Préparation à l'emploi
- Notoriété de l'établissement renforcée par l'apprentissage
- Ouverture culturelle : parcours cinéma
- Logement et restauration gérés par l'école
- Qualité de la communication (site web...)
- Vie étudiante de qualité

Points faibles

- Absence d'analyse prospective en lien avec l'observatoire
- Partenariat faible avec les entreprises
- Association des anciens insuffisamment dynamique
- Absence d'évaluation et de suivi des plans de charge des enseignants
- Absence de tableaux de bords
- La démarche compétences n'est pas achevée dans le semestre S9 en vue de démontrer que les compétences communes sont acquises quelle que soit l'option suivie
- Manque de visibilité des parcours master / ingénieur
- Épreuve de rattrapage pour les élèves en formation initiale sous statut d'apprenti en août
- LV2 non accessible aux élèves en formation initiale sous statut d'apprenti ayant validé le niveau d'anglais B2 minimum

De l'évaluation il ressort que l'école a réalisé une bonne prise en compte des recommandations de la CTI et que la transformation pédagogique a été menée avec soins, pertinence et transparence, avec l'ensemble des parties prenantes. L'école doit veiller à mieux appréhender l'accélération numérique pour l'ensemble de ses cursus. Le développement des relations avec les entreprises (conseil d'orientation, apprentissage, projet de chaire) devrait permettre de repenser l'offre d'un cursus de formation continue diplômante que la Commission pourra accréditer le moment venu.

Lors du prochain audit de la CTI, l'école s'efforcera d'apporter les preuves sur la pertinence des actions actuellement engagées afin d'accroître la notoriété, la qualité du recrutement, le niveau d'employabilité et la démarche d'amélioration continue avec tableau de bord de pilotage.

La Commission **prend acte** de l'arrêt du recrutement dans le cursus de formation continue.

En conséquence,

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de la formation de l'école menant au titre d'ingénieur suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	Formation initiale sous statut d'étudiant	2018	2020-2021	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	Formation initiale sous statut d'apprenti	2018	2020-2021	maximale

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Poursuivre l'intégration VetAgroSup
- Renforcer le lien avec le monde socioéconomique
- Développer des analyses prospectives à partir de l'observatoire pour
- Poursuivre le développement de doubles diplômes à l'international
- Rendre obligatoire pour les apprentis une période à l'international faisant l'objet d'une évaluation
- Créer les conditions d'une augmentation à terme de la durée minimale de la période à l'international pour les étudiants et les apprentis ; suivre l'impact sur la demande de périodes de césure et en analyser les motivations
- Acheter la mise en place des crédits ECTS avec le bon niveau de maillage (module ou unité d'enseignement ; attribution aux stages obligatoires).

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – au diplôme suivant :

Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	2018	2019-2020
--	------	-----------

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 mars 2018.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 10 avril 2018.



Le président
Laurent MAHIEU